

Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Auteur :

- Stéphane VALAT

Destinataires :

- Direction Générale des Services

Copies :

- Linda Lawrance

- Jean-Paul Jourdan

1/ COMMISSION FSDIE

Instauré par le ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche en septembre 2001, le FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) aide financièrement les étudiants à mener à terme leurs projets ou initiatives.

Le FSDIE tire son budget du prélèvement réglementaire des frais d'inscription. Le montant du droit d'inscription au titre du FSDIE est fixé chaque année par arrêté ministériel.

Le FSDIE a vocation à financer tout projet à caractère sportif, culturel ou humanitaire. Les projets subventionnés doivent en principe participer à l'animation des campus, améliorer les services aux étudiants et promouvoir la vie associative sur le campus.

L'enveloppe disponible était de 45 000€.

Le montant total des subventions déposées s'élève à 22 850,65€. La commission a soutenu les projets à hauteur de 11 751€.

Beaucoup de projets étaient en effet insuffisamment construits au plan budgétaire.

Certains projets pourront être réévalués en février 2014.

Un débat est engagé sur l'utilisation du reliquat de 33000 € et aboutit à la proposition de présentation d'un projet d'utilisation du reliquat FSDIE lors de la prochaine séance de la CFVU en janvier.

➔ La CFVU adopte la proposition d'attribution de la commission FSDIE.

2/ PROJET DE NOUVELLE NOMENCLATURE DE LA LICENCE

L'établissement ne dispose pas de notification officielle de cette nomenclature mais nous devons réaliser un travail d'anticipation en vue du paramétrage de l'application post bac.

Le changement de nomenclature va toucher également les masters. Les 6000 mentions actuelles vont être réduites à 1000 ou 1500.

Les conséquences du changement de mentions sur l'offre de formation sont les suivantes :

- La licence culture humaniste relève désormais de la mention humanités, ce qui pose beaucoup de problèmes au regard de son caractère pluridisciplinaire. Une demande de maintien en l'état a été transmise au MESR.
- D'autre part, la mention Langues étrangères appliquées : Langue et management international devient Langues étrangères appliquées.
- Enfin, le domaine des arts est impacté, la mentions Arts du spectacle et audiovisuel et la mention musique deviennent respectivement Arts du spectacle et musicologie. Il est proposé que la licence Design-Arts Appliqués reste attachée à la mention arts.

3/ PROPOSITION DE CLOTURE ANTICIPÉE DES IA WEB AU 25 JUILLET 2014 ET CONTINGENTEMENT DE LA PROCÉDURE COMPLÉMENTAIRE APB

Pour les inscriptions administratives 2013, l'établissement a déjà recouru à ce dispositif, les IA ayant été clôturées au 06 septembre pour les filières LEA et LLCER anglais. L'objectif était de pouvoir organiser préalablement à la rentrée universitaire les tests de positionnement et la constitution de groupes de remédiation. Cette disposition a été préférée à la mise en place d'une capacité limitée. Les premiers retours d'expérience sont très positifs.

Les UFR ont été sollicitées pour faire remonter à la CFVU les filières qu'elles souhaitaient faire entrer dans ce dispositif.

Les filières suivantes ont fait l'objet d'une demande : L1 LEA; LLCER anglais et géographie.

La CFVU a examiné l'état des lieux de ces formations en langues qui sont saturées en termes d'effectifs :

- ces filières présentent des taux de présence et de réussite aux examens inférieurs à la moyenne des L1,
- un nombre élevé d'étudiants qui abandonnent dès le 1^{er} semestre (critères d'assiduité et de défaillance)
- 32% des inscrits sont passés par la procédure complémentaire APB, c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas choisi ces filières en première intention.

La CFVU a débattu du rôle social joué par les universités et des difficultés particulières liées au contexte économique fort qui pèse sur les établissements d'enseignement supérieur.

Au moment du passage au vote, l'UFR langues et civilisations n'ayant pas soumis cette proposition à l'approbation de son conseil d'UFR, il a été proposé de procéder à un vote séparé par filières et d'exclure de la délibération la question relative à la filière LEA.

⇒ La CFVU adopte le principe d'un alignement de la clôture administrative des IA web à la date de fermeture annuelle estivale de l'université et la clôture de la procédure complémentaire APB 10 jours avant pour la L1 de géographie.

⇒ La CFVU adopte le principe d'un alignement de la clôture administrative des IA web à la date de fermeture annuelle estivale de l'université et la clôture de la procédure complémentaire APB 10 jours avant pour la L1 LLCER Anglais (sous réserve de validation par le conseil de l'UFR langues et civilisations).

4/ PROCEDURE D'HABILITATION DE DIPLOME UNIVERSITAIRE ET FORMATIONS ASSIMILEES

Cette procédure concerne toutes les formations qui ne sont pas soumises à l'habilitation par les instances nationales.

⇒ **La CFVU adopte la procédure d'habilitation des diplômes universitaires et formations assimilées.**

5/ ORGANISATION DES JFE, CORDEES DE LA REUSSITE, SALONS LICENCE ET MASTER

La CFVU a été informée des grandes lignes de l'organisation et des objectifs de ces différentes manifestations.

La Journée du Futur Etudiant est une journée d'accueil des lycéens dans chacun des sites universitaires de l'académie. Celle-ci se déroulera le 22 janvier 2014.

Les cordées de la réussite ciblent les lycéens des classes de 2^{nde} jusqu'à la terminale. L'objectif est d'améliorer leur connaissance du milieu universitaire et d'améliorer le potentiel de réussite des étudiants issus de zones sensibles. Des partenariats sont organisés avec différents lycées de l'académie (Lycée de Bergerac, de Dax et sur l'agglomération bordelaise, F. Mauriac et V. Louis). Le rectorat a débloqué un budget de 50 000€ pour la promotion de ce dispositif.

6/ POINT OFFRE DE FORMATION QUINQUENNAL ET MI- QUINQUENNAL

L'arrêté Licence prévoit une mise en conformité du volume horaire étudiant à 1500h pour chaque licence dès la rentrée 2014. A ce jour, les universités se trouvent dans l'incapacité de mettre en place cet arrêté en raison des nombreuses contraintes imposées par le MESR :

- Nouvelle nomenclature Licence à la rentrée 2014,
- Nouvelle nomenclature Master en 2015,
- Le cadre national des formations et la pluridisciplinarité qu'il impose.

Il existe également de nombreux freins inhérents à nos propres maquettes de formation. Les nombreuses mutualisations ainsi que la nécessaire cohérence entre licences et masters rendent toute modification sur les maquettes très compliquée.

De surcroît, l'établissement pour parvenir à l'équilibre budgétaire, se doit de procéder à des économies. Pour atteindre ces objectifs, les leviers proposés sont les suivants :

- Identifier les sous-services enseignants et élaborer un prévisionnel plus conforme à la réalité des heures constatées en fin d'exercice.
- Exploiter la "souplesse" laissée par le MESR dans l'application de la disposition relative aux 1 500 heures, en augmentant ce volume dans le cadre d'un plan pluri annuel pour les licences qui sont au-dessous du seuil et en engageant une politique de diminution pour celles qui sont au-dessus.
- S'appuyer sur les préconisations de la commission master recherche.
- Etudier les sources d'économies possibles dans le cadre des préparations à l'agrégation, du DAEU et du MEEF.